DÉPARTEMENT DE PARIS



PARIS SOLIDAIRE

N°15

JUIN 2017

À LA CROISÉE DES RÉSEAUX

LE FORUM DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Dominique Versini

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées

Édito

Je suis très heureuse que cette nouvelle lettre d'information soit consacrée entre autres sujets, au premier anniversaire du Secteur éducatif jeunes majeurs (SEJM) ainsi qu'à la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.

Le Secteur éducatif jeunes majeurs, créé en octobre 2015, assure la mission essentielle d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance. Au cours des derniers mois, la poursuite du travail mené par le SEJM démontre l'engagement fort de la Ville envers ces enfants, et la volonté de leur donner les moyens d'une insertion sociale et professionnelle réussie à l'âge adulte.

Plus globalement, la Ville de Paris souhaite inscrire la protection de l'enfance dans une démarche globale en direction des enfants et des familles. C'est pourquoi nous avons mis en place une stratégie coordonnée

intitulée « Faire le Paris des enfants et des familles » qui associe l'ensemble de l'exécutif parisien, les directions de la Ville, les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les parents et les enfants eux-mêmes.

Une fois encore la newsletter qui vous est présentée montre la richesse des actions menées dans le champ de la protection de l'enfance et la nécessité de nouer des partenariats étroits entre les différents services qui interviennent auprès de l'enfant.

Je vous donne rendez-vous au Palais des Congrès de Paris aux 10° Assises nationales de la protection de l'enfance, les 3 et 4 juillet prochains.

→ JEANNE SEBAN



a été nommée sous-directrice des actions familiales et éducatives le 12 septembre 2016.

P. 2, 3: À LA UNE

- La stratégie enfance
- Le 1er anniversaire du Secteur éducatif jeunes majeurs
- Des partenariats pour la prise en charge des jeunes majeurs considérablement renforcés
- L'accueil familial départemental de l'ouest se réorganise
- Ouverture d'un SAFD dans l'Est parisien

P. 4, 5 : ACTUALITÉS

- Suite appels à projets de l'ARS
- Vers un renforcement de l'accueil de jour
- Ouverture du 2° espace solidarité famille (ESI)
- De l'or pour la culture : Un accès à la culture favorisé et récompensé
- Un nouveau projet éducatif territorial (PEDT)

 La sécurité des établissements du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance

P. 6 : FOCUS SUR

 L'accompagnement des jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement

P. 7: ZOOM SUR

 La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application

P. 8, 9: INFOS

- Connaître le Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles Île-de-France (CeRIAVSIF)
- L'association Amicale du Nid, une ressource pour les professionnels confrontés aux conduites prostitutionnelles de jeunes
- Du côté de la scolarité

- Un renforcement du Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes (SAMELY)
- Accès aux droits

P. 10 : BOÎTES À OUTILS

- Publications récentes
- Évolution du cadre réglementaire : les décrets qui nous concernent

P. 11, 12 : LA VIE DES SERVICES

- Deux nouveaux centres de santé à la DASES
- Les 4 directions sociales de territoire
- Une nouvelle adresse pour quatre secteurs territoriaux des services de l'Aide sociale à l'enfance
- Bienvenue à...
- Vos rendez-vous à venir
- Du côté des associations



La stratégie parisienne pour l'enfance et les familles

Pour permettre à tous les enfants parisiens de bien grandir et s'épanouir, la Ville de Paris a mené une consultation d'une ampleur inédite associant plus de 2 500 enfants et parents parisien-ne-s. Pour répondre aux attentes ainsi formulées par les Parisien-ne-s, la Maire de Paris a souhaité élaborer la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une stratégie globale et coordonnée mobilisant l'ensemble de l'exécutif parisien, les Maires d'arrondissement, les services de la Ville en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs. Cette démarche préconisée par le Comité des droits des Nations Unies s'est traduite par la réalisation du « Paris des enfants et des familles ».

La Ville de Paris a ainsi pris 10 engagements forts articulés autour de trois axes :

- permettre à tous les enfants de bien grandir et de s'épanouir à Paris ;
- accompagner tous les parents parisiens ;
- construire une ville bienveillante et inclusive pour les enfants et les familles.

Pour assurer le pilotage et le suivi de cette stratégie pour l'enfance et les familles, la première réunion du FAMLAB, laboratoire parisien pour l'enfance et les familles s'est tenue le mercredi 22 mars 2017 à la Mairie du 3° arrondissement, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

Le 1^{er} anniversaire du Secteur éducatif jeunes majeurs (SEJM)

Le deuxième comité de pilotage du Secteur éducatif jeunes majeurs s'est tenu le 13 décembre 2016.

Ce service qui a été créé en octobre 2015, a fait l'objet d'un premier comité de pilotage en juin 2016. Avec près d'un an de fonctionnement nous avons aujourd'hui davantage de recul sur le travail accompli par le SEJM et les chantiers qui sont à venir. L'objectif est en effet de garantir à l'ensemble des jeunes sortants du dispositif de protection de l'enfance un accompagnement de qualité leur permettant une insertion sociale et professionnelle durable au sein de notre société.

Julien Mache, responsable du SEJM ainsi que ses équipes ont mené un travail considérable depuis un an, et il est important de relever que :

- toutes les situations de jeunes ont aujourd'hui été réaffectées au Secteur éducatif jeunes majeurs qui est le garant de l'accompagnement mis en place en direction des jeunes majeurs;
- le SEJM apparait déjà comme un lieu ressources avec le développement de nombreux partenariats permettant d'assurer une action globale et concertée auprès des jeunes majeurs. Les fédérations de foyers jeunes travailleurs, avec la mission locale ou encore la MDPH sont fortement engagés auprès du SEJM.

Fin décembre 2016, on comptait 1253 mesures d'accueil en cours, parmi lesquels 114 AED jeunes majeurs et 1139 CJM. Par ailleurs, 53 % des jeunes accueillis sont d'anciens mineurs isolés étrangers, ce qui démontre l'engagement de la ville en direction de ces enfants. Cette année une légère baisse du nombre de mesures s'explique par une baisse du nombre de mineurs isolés étrangers accueillis à Paris depuis 2013 et la circulaire Taubira sur la répartition nationale. Ce chiffre devrait néanmoins à nouveau augmenter dans les prochaines années en raison des 70 jeunes accueillis en juillet 2016, suite au blocage de la répartition nationale.

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs est un engagement du schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance. L'augmentation de 2 millions d'euros alloué au SEJM en 2016, a permis d'assurer une prolongation des contrats jeunes majeurs en cours et encourager les jeunes à poursuivre leurs études. Ainsi, le contrat jeunes majeurs ne s'arrête plus au premier diplôme qualifiant.

Au-delà des actions mises en œuvre par le service de l'Aide sociale à l'enfance, il est important de veiller à l'articulation des politiques publiques. En effet, les jeunes majeurs peuvent être bénéficiaires de politiques variées mises en œuvre au titre de l'insertion avec la Mission locale, de l'éducation (bourses et résidences universitaires par exemple), ou encore de l'aide aux logements (FJT, dispositif louez solidaire) ou du handicap (MDPH). Des passerelles entre le service de l'Aide sociale à l'enfance et le droit commun sont encore à renforcer afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie. Les jeunes bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance doivent en effet pouvoir bénéficier de ces dispositifs en faveur de la jeunesse au même titre que tout autre jeune.

Il est de la responsabilité de Paris d'organiser dans les meilleures conditions possibles une transition entre l'aide jeunes majeurs et une situation dans laquelle le jeune sera pleinement autonome. Dans ce cadre et en complémentarité des partenariats précités, le schéma prévoit le développement d'un dispositif de parrainage professionnel travaillé depuis près d'un an avec tous les acteurs concernés.

Les perspectives pour 2017 sont particulièrement riches et renforceront nos engagements communs :

- la création d'un secteur centralisé doit nous permettre d'affiner notre connaissance des jeunes pris en charge dans le cadre d'un contrat jeunes majeurs mais aussi de mieux connaitre leur devenir après la fin de prise en charge. Sur ce point, les jeunes eux-mêmes ont beaucoup à dire, et le SEJM s'attachera à entendre leurs points de vue dans le cadre d'actions collectives, mais aussi dans le cadre des entretiens individuels qu'il mène. Les jeunes majeurs présents à cette réunion ne manqueront pas de nous présenter leurs réflexions :
- les partenariats engagés se poursuivent, notamment pour la finalisation d'un protocole avec la mission locale, ou encore avec la préfecture de police pour favoriser la régularisation administrative des jeunes pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance;
- le développement du parrainage professionnel.

Le comité de pilotage, présidée par Dominique Versini adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, et des personnes âgées a réuni les acteurs décisionnaires et opérationnels impliqués dans l'accompagnement des jeunes majeurs, avec pour objectifs :

- de réaliser des bilans réguliers de l'activité du SEJM ;
- de suivre la progression du dispositif et les profils des jeunes concernés ;
- de favoriser les partenariats et la définition d'objectifs communs.

Deux jeunes majeurs de l'ASE interviennent au Conseil de l'Europe



Des jeunes majeurs de l'Aide sociale à l'enfance accompagnés par le Secteur éducatif jeunes majeurs (SEJM) ont contribué au Conseil de l'Europe à l'occasion de la journée internationale du 17 octobre sur l'éradication de la pauvreté.

Des partenariats pour la prise en charge des jeunes majeurs considérablement renforcés

De nombreux partenariats ont été développés :

- Depuis le 26/10/2016, les FJT établis à Paris peuvent inscrire les places ASE disponibles de leurs établissements dans le logiciel d'interface UGO
- Au cours de 2016, 39 demandes de jeunes majeurs en CJM ont été présentées dans le dispositif « Louez Solidaire », 20 ont reçu un avis favorable du comité Louez solidaire parmi lesquels 17 ont pu intégrer le dispositif pour une durée de 18 mois
- Avec la DLH, une convention pour l'accès au logement des jeunes sortant de l'ASE
- Avec le CROUS, les relais pour la poursuite des études post-bac
- Avec la préfecture de police de Paris, pour la régularisation du droit au séjour des MIE

Des partenariats sont en cours de réalisation :

- Avec la Direction des ressources humaines (DRH) pour l'accès aux contrats d'avenir
- Avec la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) : 1000 parrains pour 1000 emplois
- Avec la Mission locale de Paris (MLP), des permanences sur le SEJM
- Le parrainage vers l'emploi se structure

L'accueil familial départemental de l'ouest se réorganise



Afin de répondre aux dernières lois de protection de l'enfance de 2007 et 2016 qui préconisent la recherche d'un lieu d'accueil de l'enfant permettant de favoriser le maintien

des liens avec ses parents, la Ville de Paris s'est engagée dans son Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance à un rapprochement des lieux d'accueil des enfants de Paris et au développement de l'accueil familial.

La mise en œuvre de ces objectifs se traduit par le regroupement au Mans des trois Services d'accueil familial et départemental (SAFD) de l'ouest (Alençon, Bellême et Écommoy) à l'automne 2017.

Le SAFD du Mans sera implanté à proximité immédiate de la gare, ce qui permettra aux parents des enfants confiés de rejoindre le nouveau SAFD unifié de l'ouest en une heure depuis Paris, contre deux heures aujourd'hui. Tous les accueils d'enfants en cours chez les assistants familiaux des SAFD de l'ouest seront maintenus afin de préserver la continuité du placement, essentielle pour l'équilibre des enfants. Seules les équipes d'appui déménageront. L'ensemble des assistants familiaux pourront continuer à travailler avec le nouveau service du Mans. Les nouveaux recrutements se feront à une heure du Mans maximum.

Le projet de regroupement au Mans est mené en concertation avec les agents des trois SAFD de l'ouest qui conserveront tous leur poste au sein du nouveau service et bénéficieront de mesures d'accompagnement à la mobilité dédiées.

Ouverture d'un SAFD dans l'Est parisien

Un 10e Service d'accueil familial départemental (SAFD) a ouvert ses portes le 3 octobre dernier, à Lognes (77), dans l'est de la région parisienne.

Avant de s'implanter de manière définitive à Lagny-sur-Marne en 2019, dans les locaux d'un ancien foyer départemental actuellement en travaux, un dizième SAFD a ouvert ses portes à Lognes, en Seine-et-Marne le 3 octobre dernier pour une durée d'environ 3 ans. Une ouverture qui s'inscrit dans les orientations du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020 qui préconise le développement de l'accueil familial à proximité de Paris.

Favoriser le maintien des liens avec les familles

Concrètement, il s'agit d'offrir aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris des lieux d'accueil facilement accessibles afin de favoriser le maintien des liens avec leur famille. Déjà opérationnelle, l'équipe du SAFD Lognes se compose actuellement d'une directrice, de trois travailleurs sociaux, d'une psychologue, d'une secrétaire administrative et d'un agent d'accueil. Elle s'étoffera au fur et à mesure du développement de son activité. Une stratégie locale de recrutement des assistants familiaux est mise en œuvre principalement sur le territoire de la Seine-et-Marne mais également sur les départements limitrophes de Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne et Val-d'Oise.

- SAFD de Lognes : 2-4, rue du suffrage universel, Bâtiment Le Mandinet, 77185 Lognes.
- Directrice : Christelle Richez. Renseignements au 01 64 11 59 80

Suite appels à Projets de l'ARS

L'autorisation de créer un dispositif d'accompagnement pour adolescents et jeunes adultes avec troubles de la conduite et du comportement composé d'un ITEP de 44 places et d'un SESSAD de 15 places, sis à Saint Denis a été attribuée à la Fondation La Mutuelle La Mayotte.

Cette structure, autorisée pour 15 ans, sera localisée sur deux sites à Saint-Denis – 93200, rue Danielle Casanova et rue Jules Saunier. La capacité du dispositif est de 59 places réparties comme suit :

Modalité d'accueil	Âges	Nombres de places	Nombre de places réservées aux Parisiens	Nombre de places réservées aux sequano dionysiens
ITEP, internat	13 à 20 ans	18	10	8
ITEP, semi-internat	13 à 20 ans	26	15	11
SESSAD	13 à 25 ans	15	10	5
		59	35	24

Vers un renforcement de l'accueil de jour

Dans la continuité du précédent schéma, la collectivité parisienne a fait le choix de promouvoir une politique sociale innovante et dynamique en direction des familles qui contribue à l'égalité des chances et crée les conditions d'une citoyenneté pleine et entière. L'ouverture de nouveaux services d'accueil de jour éducatif (SAJE) participe de cette politique d'accompagnement.

Ainsi, le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020, adopté le 16 décembre 2015 par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental prévoit dans son axe n° 2 d'individualiser la prise en charge et de diversifier l'offre. Les mesures d'accueil de jour éducatif s'inscrivent dans le champ des dispositifs innovants de protection de l'enfance, créés pour répondre à un besoin d'accompagnements éducatifs intensifs de milieu ouvert situés entre les mesures d'Aide Éducative à Domicile et le placement.

Un objectif de 100 places supplémentaires

L'action mise en œuvre par un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) est une prestation à domicile de l'Aide sociale à l'enfance, en référence aux articles L.221-1, L.222-2 et L.222-3 du Code de l'action sociale et des familles. C'est une aide à la famille qui permet le maintien de l'enfant à domicile (il ne s'agit pas d'un placement).

Le comité de sélection relatif à l'appel à projet visant l'ouverture d'une centaine de places en créant 4 nouveaux services d'accueil de jour qui s'est réuni les 7 et 9 février 2017 a retenu :

- l'OPEJ Fondation Baron Edmond de Rotschild pour le SAJE des 9° et 10° arrondissements (24 places);
- l'association Jean Cotxet (30 places) ;
- la Fondation Apprentis d'Auteuil pour le SAJE du 17° arrondissement (25 places);
- l'association SOS jeunesse pour le SAJE du 20° arrondissement (27 places).

Ouverture du 2° espace solidarité famille (ESI)

Une gestion du 2° ESI dédié aux familles confiée à deux associations

Le 2e espace solidarité insertion dédié aux familles en situation de rue, géré conjointement par le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) et les Œuvres de Secours aux Enfants (OSE), a ouvert en août 2016. Le 1er ESI Familles, situé dans le 15e arrondissement est géré par l'association Emmaüs Solidarité.

Des familles orientées par les maraudes de rue

Les familles sont orientées par les maraudes professionnelles : l'unité d'assistance aux sans-abris – UASA de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection – DSPP et Emmaüs Coup de Main.

Un accueil de jour jumelé avec une action de soutien à la parentalité

Ce 2º ESI familles porté par le CASP permet un accueil de jour avec des prestations de base (collations, douches, laverie...) ainsi que des consultations médicales, des entretiens sociaux permettant l'orientation vers les services adaptés. Une action éducative de prévention et de protection en direction des enfants et un soutien à la parentalité sont développés par un éducateur et un psychologue de l'OSE. A termes, un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) sera mis en place.

Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre du Pacte de lutte contre la grande exclusion.

Le 2° Espace solidarité insertion (ESI) famille est ouvert du mardi au samedi. Il est situé 70, rue du Chemin Vert, 75011 Paris.

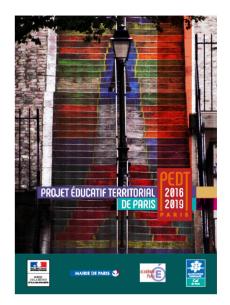
Un nouveau projet éducatif territorial (PEDT) de Paris pour un parcours éducatif de qualité pour chaque jeune Parisien

Depuis septembre 2016, le nouveau Projet éducatif territorial (PEDT) est entré en vigueur pour une durée de trois ans.

Ce document, signé entre la ville, l'éducation nationale, la Caisse des allocations familiales et le la Préfecture, réaffirme les valeurs éducatives de Paris et donne des objectifs opérationnels pour construire, en complémentarité avec le temps scolaire, un parcours éducatif de qualité pour chaque jeune Parisien.

Cette convention est entrée en vigueur depuis septembre 2016 pour une durée de trois ans.

Qui plus est, la politique éducative parisienne fait intervenir de nombreuses directions de la Ville autre que la Direction des affaires scolaires (DASCO). Ainsi, la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), la Direction des affaires culturelles (DAC) et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) ont largement contribué à l'élaboration de ce nouveau cadre de référence.



La sécurité des établissements du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance nous concerne tous

La circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance doit s'appliquer dans tous les établissements.

Elle précise en outre les consignes de vigilance face au risque d'attentats avec la nécessité d'établir un protocole de mise en sécurité des enfants et des personnels en cas d'évacuation d'une part et en cas de mise à l'abri d'autre part. Une vigilance constante sur les entrées et sorties de chaque établissement doit être maintenue.

Fiche réflexe « risque attentat ou intrusion extérieure » Missions du responsable d'établissement si :

- un membre du personnel est témoin d'une intrusion malveillante ;
- le responsable est informé d'une alerte.

De l'or pour la culture : Un accès à la culture favorisé et récompensé

Le prix territoria d'or décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique dans la catégorie culture a été attribué à la DASES pour son projet « Passerelle des arts », résultant d'une collaboration entre Paris Musée et l'Aide sociale à l'enfance. Ce prix récompense le travail accompli entre le Musée d'Art Moderne, le Petit Palais, le Musée Carnavalet, avec six établissements de l'ASE parmi lesquels figurent le foyer Tandou, la Maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt, le foyer Dubreuil, les centres éducatifs et de formation professionnelle Le Nôtre et d'Alembert et le centre d'orientation scolaire et professionnel d'Annet-sur-Marne.

Entièrement conçu en interne, un film de treize minutes se fait le porte parole d'une démarche d'inscription de la culture dans les pratiques éducatives au sein de la protection de l'enfance, pour des publics souvent éloignés de ce type d'offres.



L'accompagnement des jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement

Une chargée de mission en appui pour les situations présentant des « Troubles de la conduite et du comportement »

Stéphanie Audonnet-Bruce, au sein du Bureau de l'Aide sociale à l'enfance, vous êtes chargée de mission « Troubles de la conduite et du comportement », quelles sont vos missions ?

J'apporte un conseil technique concernant la prise en charge des jeunes en difficultés psychiques aux professionnels des secteurs de l'Aide sociale à l'enfance et des microstructures qui prennent en charge ces jeunes. Je m'appuie sur un réseau de structures ressources identifiées pour soutenir l'accompagnement des jeunes présentant des troubles du comportement.

Quels sont vos liens avec la MDPH?

J'anime le partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) via les commissions ASE/MDPH sur les situations complexes d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et ayant une reconnaissance de handicap.

Petit rappel: Pour toute demande à la MDPH 75, il est indispensable de transmettre un formulaire de demande, accessible sur le site de la MDPH, avec un certificat médical complété par le médecin, ainsi que les pièces administratives pour l'identité et le justificatif de domicile.

Vous avez la possibilité de transmettre le dossier par courrier ou par courriel à : contact.partenaires@mdph.paris.fr

Comment faites-vous le lien avec les enseignants spécialisés référents handicap de l'Académie de Paris ?

Au sein de l'Académie de Paris, la Mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap (MAESEH) coordonne des enseignants spécialisés référents handicap. Avec ces derniers, nos liens se font par le biais de réunions de travail autour des situations individuelles d'enfants scolarisés sur Paris.

Comment les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance ou des structures associatives missionnées au titre de l'ASE peuvent-ils vous interpeler ?

Le plus souvent, les interpellations se font par mail, ou par le biais d'invitation à des réunions de travail autour de thèmes ou situations individuelles.

Mon adresse mail est: stephanie.audonnet-bruce@paris.fr

Les accueils éducatifs et thérapeutiques de Paris gérés par la Fondation la Vie au grand air a ouvert un 3° pavillon

La Fondation la Vie au grand air (VAGA), a ouvert son 3° pavillon dans le 15° pour des jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement

Le dispositif est maintenant composé :

- D'un plateau d'accueil à la journée, 42 et 43 rue de l'Ouest 75014
- De bureaux, 24 et 18 rue Texel 14^e
- De trois pavillons de 6 places chacun :
 - 9, rue François Mouthon 75015 Paris
 - 4, rue Descartes 94130 lvry-sur-Seine
 - 20, rue Jean le Galleu à lvry-sur-Seine

Une autorisation renouvelée pour le SAPPEJ (Service d'Activités Psychopédagogiques et éducatives de Jour) et une nouvelle convention quadripartite

Richard Ziadé, vous êtes directeur pédagogique à l'association Jean Cotxet, comment s'est crée le SAPPEJ?

Le SAPPEJ (Service d'Activités Psychopédagogiques et éducatives de Jour), est situé 75 rue de Clichy, dans le 9e arrondissement ; il a été créé à titre expérimental en 2010 pour répondre aux besoins de prise en charge des jeunes parisiens qui expriment leur mal-être et leur souffrance psychique dans le milieu scolaire. Le projet s'est inscrit en partenariat entre le Rectorat de Paris, l'Aide Sociale à l'Enfance, le Groupe public de Santé Perray-Vaucluse (Maison Blanche depuis le 1er juin 2016) et l'Association Jean Cotxet, maître d'œuvre du projet. Une convention a été signée et vient d'être renouvelée entre les quatre institutions dont les représentants se réunissent chaque trimestre au sein d'un comité de suivi.

Thérèse Ferragut, vous êtes directrice du SAPPEJ, quelle est la finalité du SAPPEJ ?

L'équipe pluridisciplinaire et pluri-partenariale accueille en journée un effectif de 24 jeunes, garçons et filles, âgés de 11 à 16 ans, le service reste partiellement ouvert pendant les vacances scolaires. D'une durée de 6 mois renouvelable, la prise en charge, dure en moyenne 10 mois et a pour objectif de permettre à ces jeunes de réamorcer les apprentissages et de leur redonner l'envie d'apprendre, ce qui suppose un apaisement des relations avec les adultes et l'institution scolaire, et aussi une reprise de confiance en soi et en ses capacités.

Carlos Oliveira de Morais, en tant que chef de service, expliquez-nous comment s'organise l'accompagnement des jeunes :

L'emploi du temps individualisé est réparti entre les temps collectifs, avec des ateliers à médiation créative liés aux enseignements et les temps individuels. Cette articulation entre les aspects éducatifs, pédagogiques et psychologiques nécessite l'implication des familles pour restaurer le rôle actif qu'elles peuvent avoir pour faire respecter les cadres institutionnels et sociaux. Des enseignants sont affectés par l'Académie de Paris au SAPPEJ.

La dimension du soin, explique le Docteur Gérard Robin, permet d'aborder notamment les difficultés psychologiques du jeune ; cette dimension est constamment présente dans le dispositif dans la mesure où la lecture des troubles s'appuie sur une compréhension psycho-dynamique qui s'éclaire des enjeux familiaux. Un infirmier à mi-temps est affecté au SAPPEJ par l'Établissement public de santé Maison Blanche.

Comment se fait l'admission ?

L'indication du SAPPEJ, précise Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'Éducation nationale peut être posée par tout acteur de terrain (services de l'ASE ou du milieu ouvert, club de prévention, CMP, collège...) et examinée par l'Équipe Relais du Rectorat qui oriente vers le service et demande l'avis de l'Aide sociale à l'enfance, qui décide et signe la prise en charge avec les parents en présence du SAPPEJ. Dans certains cas, cette admission peut être décidée par le juge des enfants, précise Stéphanie Audonnet Bruce, chargée de mission au bureau de l'Aide sociale à l'enfance qui confie la mesure à l'ASE en vue de mettre en place le SAPPEJ. A titre exceptionnel, la prise en charge du SAPPEJ peut se faire en parallèle avec un placement à l'ASE mais pas avec une autre mesure de milieu ouvert.

SAPPEJ, 75 rue de Clichy - 75009 Paris

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application

La loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfant fait suite à une concertation lancée par Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes avec l'ensemble des professionnels, élus mais aussi avec l'ensemble des enfants et parents concernés. Enrichie d'un long travail parlementaire, la loi rénove le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance.

Cette loi remplit 2 objectifs:

- Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant
- Améliorer la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance

Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant

La loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfant concrétise l'attention portée à l'enfant au travers de 3 actions :

- Développer la prévention à tous les âges de l'enfant ;
- Améliorer le repérage et le suivi des situations de danger pour pouvoir mieux y répondre;
- Garantir plus de cohérence et de stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance

Améliorer la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance

À la fois interministérielle et décentralisée, le pilotage de la politique de protection de l'enfance doit être renforcé en décloisonnant les interventions.

Pour développer la recherche et adapter ainsi la politique de protection de l'enfance à la réalité des situations et soutenir les professionnels dans leur pratique, la loi relative à la Protection de l'enfant vient renforcer les missions des observatoires : l'Observatoire national de protection de l'enfance (ONPE) et les observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).

Liste des décrets d'application de la loi 2016-297 relative à la protection de l'enfant :

Article 1er Décret n° 2016-1284 du 29 septembre 2016 pris en application de l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles et relatif aux missions, à la composition et aux modalités de fonctionnement du Conseil national de la protection de l'enfance.

Article 2 Décret n° 2016-1248 du 22 septembre 2016 relatif au protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille.

Article 3 Décret n° 2016-1285 du 29 septembre 2016 pris en application de l'article L. 226-3-1 du code de l'action sociale et des familles et relatif à la composition pluri-institutionnelle de l'observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE).

Article 6 Décret n° 2016-1966 du 28 décembre 2016 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de la protection de l'enfance

Article 7 Décret n° 2016-1503 du 7 novembre 2016 relatif au médecin référent « protection de l'enfance » pris en application de l'article L.221-2 du CASF

Article 9 Décret 2016-1476 du 28 octobre 2016 pris en application de l'article L.226-3 du CASF et relatif à l'évaluation de la situation de mineurs à partir d'une information préoccupante, réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels

Article 13 Décret n° 2016-1352 du 10 octobre 2016 relatif à l'accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers, prévu à l'article L. 221-2-1 du CASF

Article 19 Décret n° 2016-1375 du 12 octobre 2016 relatif à la constitution, à l'attribution et au versement, à partir de l'allocation de rentrée scolaire, du pécule mentionné à l'article L. 543-3 du code de sécurité sociale

Arrêté du 23 novembre 2016 relatif aux pièces justificatives exigées pour l'attribution du pécule mentionné à l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale

Article 21 Décret n° 2016-1283 du 28 septembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant prévu à l'article L. 223-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 26 Décret n°2016-1639 du 30 novembre 2016 relatif à la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance prévue à l'article L. 223-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 28 Décret n° 2016-1557 du 17 novembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu et les modalités d'élaboration du rapport de situation prévu à l'article L. 223-5 du code de l'action sociale et des familles

Article 29 Décret n° 2016-1638 du 30 novembre 2016 relatif au délai de placement prévu à l'article L. 227-2-1 du code de l'action sociale et des familles

Article 40 Décret n° 2017-148 du 7 février 2017 portant diverses dispositions de procédure en matière d'autorité parentale

Article 48 Décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 pris en application de l'article L.221-2-2 du code de l'action sociale et des familles et relatif à l'accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, publié au JORF n° 0148 du 26 juin 2016 texte n° 18

Arrêté du 23 septembre 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du comité de suivi du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Arrêté du 17 novembre 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille

Feuille de route pour la protection de l'enfance 2015-2017 ministère des affaires sociales

social-sante-gouv.fr

Connaître le Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles Île-de-France (CeRIAVSIF)



Qu'est-ce que le CeRIAVSIF?

Le Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violence Sexuelle Île-de-France (CeRIAVSIF) est une structure régionale créée dans la suite du plan de santé mentale 2005-2008 dans le cadre des actions santé-justice. C'est un lieu de recours clinique, de formation, de recherche, d'information et de documentation.

L'équipe est composée d'une criminologue - responsable de la structure, d'un psychiatre,

de deux psychologues, d'une secrétaire et d'une secrétaire adjointe chargée de la documentation.

Quels sont les professionnels qui s'adressent au CeRIAVSIF?

Les professionnels intervenant auprès de mineurs ou de majeurs vivant en famille, seuls ou en structures sociales, de soins ou judiciaires auteurs de violences sexuelles peuvent s'adresser au CeRIAVSIF.

Quelles sont les actions proposées par le CeRIAVSIF?

Le CeRIAVSIF met en œuvre des actions de sensibilisation auprès de tout professionnel que ce soit en milieu ouvert, en établissement, en milieu carcéral concerné par la problématique de la violence sexuelle. L'équipe propose des interventions sur place à la demande des équipes et des réunions cliniques pluridisciplinaires dans ses locaux. Elle peut proposer des évaluations cliniques aux équipes qui le sollicitent et fonctionne alors en équipe mobile.

Le CeRIAVSIF organise également des rencontres pluridisciplinaires afin de véhiculer les connaissances du terrain et de mettre en place un réseau multidisciplinaire. Il intervient au niveau régional et national sur la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

Les événements du Ceriavsif :

Les matinales de 10h à 12h dans les locaux du Ceriavsif

Responsable : Annerachèl Van der Horst Contactez notre secrétariat 123 rue de Reuilly - 75012 Paris Tél. : 01 44 75 50 41 Fax : 01 47 00 38 94

E-mail: ceriavsif@hopitaux-st-maurice.fr

L'association Amicale du Nid, une ressource pour les professionnels confrontés aux conduites prostitutionnelles de jeunes



Jean Christophe Tête, vous êtes Responsable territorial/Directeur d'établissement de l'association Amicale du Nid qui a développé une véritable expertise et un savoir-faire reconnu concernant la prostitution des mineurs et assure un repérage de ces situations lors de ses maraudes.

Quels liens avez-vous avec les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance ?

Les travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) confrontés à des pratiques prostitutionnelles de mineurs pris en charge recherchent un éclairage spécifique sur ces situations individuelles.

Pour renforcer son appui aux services et aux professionnels de l'ASE, l'Amicale du Nid a été autorisée à créer un poste, rattaché au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Paris qu'elle gère. Cette professionnelle intervient auprès des équipes volontaires des établissements départementaux ou associatifs de l'ASE pour aborder avec eux la problématique des conduites prostitutionnelles des jeunes. Ce projet expérimental a pour objectif de permettre aux professionnels de mieux identifier et accompagner les mineurs victimes ou en risque de prostitution ou de traite.

Contact:

Permanence de la chargée de mission mineurs les jeudi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h

> Amicale du Nid de Paris, 103 rue La Fayette 75010 Paris Métro poissonnière ligne 7 Tél.: 01 42 02 38 22

Vous contribuez de ce fait à la lutte contre la traite des êtres humains, pourriez-vous préciser?

L'association participe au dispositif expérimental visant à protéger les mineurs victimes de traite des êtres humains mis en place à Paris dans le cadre d'une convention spécifique, sous l'égide de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) en lien avec la Brigade de protection des mineurs, le Parquet et les services parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Cette convention s'inscrit dans le cadre à la mise en œuvre des orientations du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et du Contrat parisien de prévention et de sécurité.

Du côté de la scolarité

Une réorganisation des services académiques de Paris

La rentrée scolaire 2016/2017 a vu la mise en œuvre d'une réorganisation importante des services académiques. Dans la logique de la réforme de l'enseignement obligatoire d'une part et de la liaison avec l'enseignement supérieur d'autre part, les responsabilités des deux Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) sont redéfinis :

- Le « DASEN 1 » est désormais chargé des écoles et des collèges, il couvre la scolarité obligatoire et le socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- La « DASEN 2 » est chargée des lycées et de leur relation avec l'enseignement supérieur, permettant de développer la liaison pédagogique avec les établissements du supérieur, à nourrir l'ambition d'élèves issus de milieux modestes pour les lieux d'excellence que sont les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et faciliter l'accession des bacheliers professionnels en Système et technique du sport (STS).

Un dispositif pilote au bénéfice des collégiens de 4e et de 3e exclus

Une expérimentation est conduite au bénéfice des collégiens de 4e et de 3º qui viennent d'être exclus et qui ont déjà connu une ou des exclusions antérieures. Pilotée par la Mission académique de l'enseignement prioritaire (MAEP), Luc Pham, Directeur académique des services de l'Éducation nationale adjoint du 2nd degré en est le pilote.

Le Rectorat de Paris s'appuie sur le Relais Étudiants Lycéens, service du Docteur Monchalon, géré par La Fondation Santé des Étudiants de France. Le Relais Étudiants Lycéens étend ses services aux collégiens qui peuvent profiter de ce dispositif de soutien à une meilleure scolarité. Il propose un accueil de ces jeunes pour :

- une consultation médicale de prévention assurée par un médecin généraliste (bilan de santé et des vaccinations, éducation à la santé, promotion du bien-être);
- une consultation psycho-pédagogique (développement personnel, analyse des compétences et des facteurs de blocage scolaire) sous la forme de trois rencontres ;
- un soutien pédagogique sous la forme d'un atelier pédagogique individuel et d'un atelier pédagogique groupal.

Une orientation et un suivi peuvent être conseillés aux jeunes et à leurs familles en s'appuyant sur des ressources du territoire parisien.

La promotion de la santé et du bien être et de la réussite scolaire

La Fondation Santé des Étudiants de France a pour mission plus générale de contribuer à la promotion de la santé et du bien être et de la réussite scolaire. L'accueil des lycéens, des étudiants et des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles est gratuit pour des consultations par des médecins et des enseignants.

L'accueil est situé 60, rue des Grands Moulins 75013 Paris

Un renforcement du Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes (SAMELY) pour lutter contre les risques de décrochage scolaire

Florence Cornu, vous êtes Directrice du secteur social des PEP75, qu'est-ce que le SAMELY?

Le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes « SAMELY » est géré par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris « les PEP 75 ». Le SAMELY est destiné à accompagner des lycéennes enceintes dans leur suivi scolaire, leur projet d'orientation, et autour du temps de la maternité.

Pourquoi et quand vous adresser des jeunes lycéennes ?

La période de grossesse et de maternité constitue une période de fragilité chez les lycéennes, durant laquelle le risque de décrochage scolaire et d'isolement s'avère

L'objectif est donc de favoriser la continuité scolaire des lycéennes enceintes et jeunes mères et de lutter contre les risques de décrochage.

L'entrée dans le dispositif SAMELY est possible à partir du 5° mois de la grossesse et jusqu'au un an de l'enfant depuis la dernière inscription au lycée. La durée de l'accompagnement est de 6 mois, renouvelable trois fois. La fréquence



et la durée des rendez-vous sont individualisées

En 2015, le SAMELY a suivi une moyenne de 45 situations simultanées sur le Département de Paris. Sur l'année, une centaine de lycéennes scolarisées ou ayant été scolarisées dans les établissements parisiens sont ainsi accompagnées par le service.

Pourquoi était-il nécessaire de renforcer votre action ?

Le SAMELY propose un dispositif d'accompagnement spécifique et une coordination partenariale autour des questions de scolarité, d'orientation et d'insertion, ainsi que sur les questions sociales et de santé. Pour développer la dimension sociale de l'accompagnement et l'attention à l'enfant le SAMELY renforce la pluridisciplinarité de son équipe.

Contacter le SAMELY- Paris :

PEP 75, 5 rue de Rouen 75019 Paris Mail: c.magnan@pep75.org Tél.: 01 46 07 78 26 ou 06 14 38 66 42

Accès aux droits

L'Antenne des mineurs du Barreau de Paris

L'Antenne des mineurs assure des consultations gratuites mineurs par des avocats du lundi au vendredi 14h00 à 17h00. L'accueil est gratuit et confidentiel sur place sans rendez-vous, par téléphone ou par e-mail. Des avocats dispensent aussi des consultations gratuites dans le point d'accès au droit au CIDJ et à la maison des adolescents. Elle peut également organiser des actions de prévention dans les établissements scolaires.

C'est l'Antenne des mineurs qui est chargée de commettre, au nom du bâtonnier, les avocats qui assurent, au titre de la commission d'office, la défense des mineurs délinquants, des mineurs victimes, assistent les mineurs lors des auditions devant le JAF et dans les procédures d'assistance éducative. Elle assure la gestion des permanences mises en place au tribunal pour enfants et devant les juges d'instructions mineurs.

> Palais de justice 10, boulevard du Palais 75001 Paris, métro Cité ou Châtelet

Tél.: 01 42 36 34 87 - E-mail: antennedesmineurs@avocatparis.org

Boîte à outils

Publications récentes

- ONPE : Revue de littérature « La maltraitance intrafamiliale envers les enfants » rapport coordonné par Anne-Clémence Schom chargée d'études – août 2016
- ONPE : Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques, rapport cordonné par Elsa Karavel, chargée de mission et Ludovic Jamet, chargé d'étude - juillet 2016
- L'invisibilité sociale: publics et mécanismes. L'entourage des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance Rapport final de FORS-Recherche Sociale et Régis Sécher (ARIFTS), 2016
- Concevoir des plateformes de services en action sociale et médicosociale, Jean-René Loubat, Jean-Pierre Hardy, Marie-Aline Bloch, préface de Denis Piveteau, éditions Dunod – juillet 2016
- La violence des jeunes : punir ou éduquer, Véronique Le Goaziou Yakapa.be
- Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?
 Isabelle Fréchon et Lucy Marquet Institut national démographique (INED) juillet 2016 Documents de travail 227
- L'accès à la santé des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : accès aux soins et sens du soin, recherche réalisée par Séverine Euillet, Juliette Halifax, Pierre Moisset et Nadège Séverac, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Fonds CMU, Défenseur des droits, APRADIS Picardie – mars 2016
- Avoir la rage de Daniel Marcelli, éditions Albin Michel 2016
- Construire la collaboration école-famille dans le contexte des troubles du développement et des apprentissages, dossier de la revue Approche neurospychologique des apprentissages chez l'enfant (ANAE), coordonné par Céline Clément Vol 28, tome IV. octobre 2016
- CNAEMO-CNAPE, nouveau livret pédagogique : « Regards critiques sur l'AED et l'AEMO, une réponse de professionnels »
- Petite chronique d'une famille d'accueil de Jean Cartry éditions Dunod octobre 2016
- Adolescents en quête de sens. Parents et professionnels face aux engagements radicaux de Daniel Marcelli aux éditions Érès
- Dérives adolescentes : de la délinquance au djihadisme de Danièle EPSTEIN aux éditions Érès

- Troubles causés par l'alcoolisation fœtale : Guide pour les parents et les aidants réalisé par l'association Vivre avec le SAF avec Antoine Bourely, Catherine Dartiguenave, Véronique Faudou-Sourisse, David Germanaud, Catherine Metelski, Stéphanie Toutain – juillet 2016
- Résidences jeunes travailleurs Livret destiné exclusivement aux professionnels est publié par le Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Mairie de Paris
- Études et résultats de la DREES (Direction de ka recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques): Aide sociale à l'enfance, 55 000 enfants et adolescents hébergés en établissements – septembre 2016 n° 0974
- Les actes du 8 avril 2016, 4º journée des centres maternels et parentaux parisiens : Accompagner et protéger l'enfant, pourquoi ? Comment ? Document transmis sur demande catherine.gorce@paris.fr

La Maison des ados: Jeunes + surpoids... et si on s'en occupait? La Maison des ados Robert Debré organise des ateliers pour les jeunes parisiens de 13 à 18 ans maisondesados@mdadebre.fr





L'espace Paris adoption :

Accueil – Accompagnement – Écoute

Une nouvelle plaquette destinée aux familles, aux adoptés et aux professionnels

Évolution du cadre réglementaire : les décrets qui nous concernent

Décret n° 2016-944 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel

Décret n° 2016-1483 du 2 novembre fixe les modalités d'application de l'article 371-6 du code civil et est relatif à l'autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale (entrée en vigueur le 15 janvier 2017) (cf. article 49 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale)

Décret n° 2016-1709 du 12 décembre 2016 relatif au stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes et au stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales (cf. article 30 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement)

Arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales

Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes (cf. article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2015 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels)

Deux nouveaux centres de santé à la DASES



Au 1er janvier 2017, deux nouveaux centres médicaux et dentaires ont rejoint la DASES: le centre Tisserand dans le 14e (au 92, rue de Gergovie) et le centre des Balkans dans le 20e (au 1, allée Alquier-Debrousse) afin d'augmenter l'offre de soins dans l'Est et le Sud parisien.

Le centre Tisserand et le centre des Balkans étaient auparavant gérés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Ce transfert de gestion à la DASES permet d'améliorer le maillage territorial des centres de santé départementaux dans le Sud et l'Est parisien, dans des secteurs déficitaires en offre de soins de premier recours.

Une offre importante de médecine générale et spécialisée

Une dizaine de personnels d'accueil, infirmière et assistante dentaire complètent l'équipe médicale. La DASES gère ainsi désormais six centres de santé polyvalents et deux centres dentaires, proposant une offre importante de médecine générale et spécialisée, avec au total une vingtaine de professionnel-le-s de santé supplémentaires, une dizaine de spécialités (dermatologie, ophtalmologie, rhumatologie, gynécologie, gérontologie, etc.), un service de radiologie, des soins infirmiers et de la pédicurie. Les centres sont ouverts à tous les assurés et proposent des soins en secteur 1.

Les centres de santé de la DASES ce sont : 50 000 patients, 140 000 consultations, plus de 70 médecins, une vingtaine de dentistes.

Une nouvelle adresse quatre secteurs territoriaux des services de l'Aide Sociale à **l'Enfance**

Les secteurs territoriaux 1/2/3/4/9/10e, 6/14e, 7/15/16e, et 8/17e de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris sont installés depuis septembre 2016 au :

94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris

L'accueil du public est réalisé de 9 heures à 17 heures 30 Adresse postale: 4 bis, boulevard Diderot, 75012 Paris

Les nouveaux numéros de téléphone sont :

Standard de l'ASE 01 42 76 77 77 Secrétariat du Secteur 1/2/3/4/9/10e 01 42 76 54 42 01 42 76 75 44 Secrétariat du Secteur 6/14e Secrétariat du secteur 7/15/16e 01 42 76 78 04 ou 05 Secrétariat du secteur 8/17º 01 42 76 78 38

Le secteur territorial 11/12° et l'ADEMIE restent au 76/78, rue de Reuilly, 75012 Paris

Les 4 directions sociales de territoire. désormais au complet

Les directions sociales de territoire sont désormais installées sur chacun des territoires au'elles couvrent.

Clés de voute du Nouveau Paris Solidaire, les directions sociales de territoire. désormais installées, assurent la déclinaison stratégique des politiques sociales et médico-sociales de la collectivité. Elles concourent à l'évaluation des besoins sociaux et à l'adéquation des moyens alloués. Elles veillent à la cohérence de l'organisation de la prise en charge et à la continuité des parcours des publics.

Elles assurent le pilotage et la coordination stratégiques des services sociaux et médico-sociaux de la collectivité, y compris des services sociaux polyvalents, ainsi que l'animation des relations avec les partenaires de la collectivité. Enfin, elles pilotent les projets territoriaux transversaux et prennent en charge la coordination des interventions sociales en gestion de crise territorialisée.



La DST Ouest située au 99, rue d'Alleray dans le 15°

De gauche à droite

Geneviève Fontaine-Descamps: 01 84 82 14 89 Vania Correia-Duarte: 01 84 82 14 90 Anne Arregui: 01 84 82 14 94 Pascale Diagora : 01 84 82 14 88 Anne Sarra : 01 84 82 14 86 Virginie Leheuzey: 01 84 82 14 85

La DST Est située au 15, rue de Chaligny dans le 12°

De gauche à droite

Mike Rackelboom: 01 70 64 20 83 Dominique Toury: 01 44 67 21 83 Sylvie Payan : 01 44 67 21 47 Christine Fabre: 01 70 64 20 79 Pascale Lafosse: 01 44 67 21 78 Stéphanie Rigolat: 01 70 64 20 80



La DST Sud située au 3, rue de Ridder dans le 14°

De gauche à droite :

Sarah Damagnez : 01 58 14 30 11 Catherine Hervy: 01 58 14 30 12 Zaïna Delcros : 01 58 14 30 15 Hubert Roucher: 01 58 14 30 10 Rachel Le Jalu: 01 58 14 30 14 Catherine Pouyade : 01 58 14 30 13



La DST Nord située au 210, quai de Jemmapes dans le 10°

De gauche à droite :

Jean-Baptiste Bollens: 01 80 05 44 98 Mireille Pillais: 01 80 05 43 93 Isabelle Monnier: 01 80 05 44 19 Anne Vildary: 01 80 05 44 59 Fany Piesseau: 01 80 05 43 97 Anne Maïga: 01 80 05 44 97



Retrouvez sur l'intranet les outils des DST (la carte des DST, le dépliant explicatif et les fiches contact)

Bienvenue à ..

À la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

Fabrice Masi, directeur

Au Rectorat de l'Académie de Paris

Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) :

- Antoine Destres, DASEN 1 (écoles et collèges)
- Christelle Gautherot, DASEN 1 adjointe (lycées et relation avec l'enseignement supérieur)
- Catherine Mercier Benhamou, DASEN 2
- Luc Pham, DASEN 2 adjoint

À la DASES

À la Sous-direction des actions familiales et éducatives

- Jeanne Seban, Sous-directrice des actions familiales et éducatives
- Marie Léon, adjointe à la sous-directrice

Bureau de l'ASE:

- Louis Merlin, Responsable de la Cellule de recueil des informations préoccupantes
- Cécile Orsoni, Conseillère socio-éducative, adjointe CRIP 75
- Carole Veinnant, Responsable du secteur 8/17e

Bureau de l'accueil familial départemental :

- Christèle Cousin Richez, Directrice du nouveau service d'accueil familial de l'Est parisien à Lognes
- Sylvia Bolosier Decaux, Directrice adjointe au service d'accueil familial départemental d'Enghien

Bureau des établissements départementaux (BED) :

- Alice Lapray, cheffe du bureau
- Nathalie Verdier, Chargée de missions sur les questions socioéducatives
- Eric Gomet, Directeur de la direction commune pour le Centre éducatif et de formation professionnelle (CEFP) Le Nôtre et le Centre éducatif Dubreuil

Bureau des actions éducatives :

■ Nathalie Reyes, Cheffe du bureau

Du côté des associations

- Suite à l'absorption par l'association JCLT de l'association Insertion et Alternatives, transfert des autorisations accordées pour la gestion :
 - de l'établissement « Notr'Asso »
 - du service à caractère expérimental « l'agenda », d'une capacité de 36 places, destiné à l'accueil de jour temporaire avec hébergement diffus pour des jeunes de 15 à 18 ans en attente de répartition
 - du service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Déclic-Archipel », d'une capacité de 54 places
- Regroupements des associations :
 - Grancher et Jonas écoute
 - Arfog Lafayette et Henry Rollet
 - La Maison des liens familiaux a ouvert un site internet : www. maisondesliensfamiliaux.fr
 - Fusion de la Fondation Jeunesse Feu Vert et de l'association Soleil et transfert du service de prévention spécialisée du 12° arrondissement
- Des associations changent de nom :
 - La fondation VAGA devient la Fondation Priorité Enfance
 - Le groupe SOS devient le groupe SOS jeunesse

Vos rendez-vous à venir

- Conférences sociales de territoire, présidées par Dominique Versini et le Maire d'arrondissement
- Séminaires de l'ASM 13 du Département adultes et du Département de l'enfant et de l'adolescent Centre Alfred Binet, les 2° jeudi du mois de 21h à 23h d'octobre à juin sauf pendant les vacances scolaires, programme, tarifs... sur le site de l'ASM 13
- Séminaire Clinique de l'adoption Programme 2016/2017, sous la responsabilité du Dr Jean-Louis Le Run : « Adolescence, Famille, Adoption » les jeudis de 14h00 à 15h30 au CMP Enfants, Adolescents 2, rue du Figuier (1er étage) 75004 Paris Inscription obligatoire auprès de Christine Touron : 01 48 87 81 93 cmp-figuier.75i01@hopitaux-st-maurice.fr :
 - 1er juin 2017, Dr Aurélie Harf, pédopsychiatre, consultation adoption de la Maison des Adolescents de Cochin (Pr Marie Rose Moro) : « L'altérité visible de l'adolescent adopté, une approche transculturelle »
- Séminaire Corps, langage, pensée, chez l'enfant et l'adolescent animé par le Docteur Catherine Zittoun, Cheffe de pôle XI^e secteur de psychiatrie infanto-juvénile des Buttes Chaumont le jeudi de 14h à 16h30 :
 - 15 juin 2017 « La part de l'institutionnel dans le soin » avec le Docteur Catherine Laval, praticien hospitalier XI° secteur de psychiatrie infanto-juvénile des Buttes Chaumont
- Groupe de parole pour les parents d'adolescents au Service d'écoute psychologique Parents-enfants W. Winnicott 9, cour des Petites Écuries animé par deux psychologues un lundi par mois de 12h30 à 13h30 les 12 juin et 10 juillet 2017. Inscription préalable en appelant le 01 42 47 02 36.

Les newsletters « À la croisée des réseaux » n'auraient pu voir le jour sans notre collègue Martine Grenier partie fin mai à la retraite. Nous lui souhaitons une agréable nouvelle vie, avec de nouveaux projets dorénavant personnels, même si nous savons qu'elle sera toujours attentive à la protection de l'enfance si chère à son cœur.

- > Vous souhaitez partager une information avec les autres acteurs parisiens de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, contactez :
 - » anne.catrou@paris.fr
- > Pour recevoir cette lettre électronique, abonnezvous en ligne en cliquant ici ou inscrivez-vous sur paris.fr:

Rubrique: Prévention et protection de l'enfance

Cette newsletter est réalisée par le Département de Paris, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives / Mission communication.